

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-CINQUIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE
8e séance
tenue le
lundi 5 novembre 1990
à 10 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 8e SEANCE

Président : M. ARCILLA (Philippines)

SOMMAIRE

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (*suite*)

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,
dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC1-750,
2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/45/SR.8
20 novembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

AMP.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite) (A/SPC/45/L.5, L.6 et L.7)

1. Le PRESIDENT indique qu'en plus du projet de résolution déjà publié sous la cote A/SPC/45/L.5, la Commission est saisie de deux autres projets de résolution relatifs au point 74 publiés sous les cotes A/SPC/45/L.6 et A/SPC/45/L.7.

POINT 77 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (A/45/21 et A/45/533)

2. Mme SEVIGNY (Secrétaire générale adjointe à l'information) dit que les changements intervenus sur la scène politique mondiale au cours de l'année passée et la fin de la guerre froide ont donné un nouvel élan à l'Organisation des Nations Unies, tant pour ce qui est de son rôle que de sa crédibilité et de son utilité. La communauté internationale a placé ses espoirs dans l'Organisation qui est à juste titre perçue et sollicitée comme la seule instance se prêtant à la recherche collective de solutions aux problèmes mondiaux. Le Département de l'information doit satisfaire les besoins quotidiens d'information de la presse mondiale et a vu la demande de ses produits et services augmenter brusquement.

3. La visite du Secrétaire général à Amman au début de la crise du Golfe a focalisé l'attention du monde sur sa personne et sur l'Organisation des Nations Unies. Plus de 60 des plus importants organes d'information ont insisté pour obtenir une interview exclusive. Au Siège de New York seulement, le Département a élaboré et distribué des notes d'information pour les 478 réunions d'information régulières et spéciales qui ont eu lieu au cours des 12 derniers mois; il a également organisé 103 réunions d'information pour les délégations et 52 pour les fonctionnaires de l'Organisation.

4. Ces derniers mois, le Conseil de sécurité s'est réuni à de nombreuses reprises à toute heure du jour et de la nuit, y compris les fins de semaine. Les fonctionnaires du Département se sont mis au service de la presse et ont pris les dispositions voulues pour permettre la couverture des réunions par la télévision, la radio et les photographes. Le Département de l'information fait office de porte-parole pour le Conseil, le Président de l'Assemblée générale et les nombreuses missions de maintien de la paix qui travaillent sur le terrain, comme ce fut le cas en Namibie, au Nicaragua et en El Salvador. Durant les dernières sessions du Conseil de sécurité, sur la situation dans le Golfe, le Département a réorganisé son service d'information pour répondre aux besoins des auditeurs européens et a fourni aux distributeurs internationaux de journaux télévisés les programmes pertinents.

5. En août et en septembre, sur le même thème, le Département a produit quelque 20 heures de programmes de télévision et a publié 32 communiqués de presse en anglais et en français, soit plus de 200 pages au total. Il a également produit un numéro du magazine télévisé World Chronicle avec la participation de la Présidente

(Mme Sevigny)

du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) concernant la situation entre l'Irak et le Koweït. On observe une nette augmentation des demandes de documents et de matériels audio-visuels, ainsi que des demandes de renseignements par téléphone, ce qui montre bien l'intérêt que les sources spécialisées et le public en général y attachent. Le Département a accrédité 2 000 journalistes pour rendre compte du débat général à l'Assemblée générale et plus de 3 500 représentants des médias, venant de 100 pays pour couvrir le Sommet mondial pour les enfants.

6. Au cours de l'année passée, le Département a continué de procéder à des sondages d'opinion. Les résultats de sondages effectués dans 23 pays développés ou en développement ont déjà été publiés et l'on publiera bientôt les résultats de ceux effectués dans trois autres pays. Ces sondages visaient à établir la connaissance que l'on a de l'Organisation des Nations Unies. Dans plus de la moitié des pays sondés, plus de 90 % des personnes interrogées avaient entendu parler de l'Organisation et les deux tiers jugeaient satisfaisants les résultats de l'action de l'Organisation. Ces sondages ont néanmoins montré que les conclusions étaient moins satisfaisantes en ce qui concerne l'ensemble des organismes du système des Nations Unies. Vingt-deux journalistes chevronnés d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe, représentant 22 pays, ont été invités au Siège en novembre 1989 pour un programme de réunions d'information qui a duré trois jours. De même, 15 journalistes venant d'autant de pays africains ont été invités en Namibie pour couvrir directement les élections historiques qui ont eu lieu dans ce pays. D'autre part, une table ronde pour l'Asie doit se tenir au Siège sur les problèmes de la région.

7. Le Département de l'information a continué à se préoccuper de la mise au point de programmes d'information pour la paix et la sécurité. Dernièrement, le Département a remanié sa principale publication sur le maintien de la paix, Blue Helmets, et l'a étendue aux cinq nouvelles opérations de maintien de la paix entreprises par l'Organisation depuis 1988. Le Département a également produit toute une série de documents d'information de base sur les activités de maintien de la paix de l'ONU au Cambodge et en Amérique centrale, ainsi qu'un manuel d'enseignement et une vidéocassette destinés aux établissements secondaires. En mars 1991, le Département organisera à Singapour, sous les auspices des gouvernements singapourien et japonais, une table ronde sur le maintien de la paix et les opérations de maintien de la paix en prévision du rôle important que l'ONU pourrait être appelée à jouer dans le processus de paix au Cambodge.

8. Fort de son expérience en Namibie, le Département a élaboré des normes générales pour l'élément information des opérations de maintien de la paix qu'il mettra en pratique à l'occasion de la mission que l'ONU doit envoyer prochainement au Sahara occidental. Il s'agit en fait de prévoir à l'avance le rôle des activités d'information dans ces domaines et dans le domaine de la promotion et de la couverture des grandes conférences organisées sous les auspices de l'ONU.

9. Le jour où la Namibie est devenue le cent-soixantième Membre de l'Organisation, le Département a inauguré au Siège une exposition de photos sur le pays et ses habitants, a publié un fascicule intitulé Namibia Outlook et a organisé

(Mme Seigny)

une visite en Namibie de correspondants de journaux de pays donateurs potentiels. La plupart de ces correspondants ont participé récemment à une série de séminaires d'un jour sur l'avenir de la Namibie organisés, avec la coopération du PNUD, à Francfort, Bonn, Helsinki et Gottenburg, avec la coopération du PNUD. Les articles qu'ils ont fait paraître à cette occasion ont été réunis dans un fascicule intitulé Namibia in the News. Le Département négocie actuellement avec le Gouvernement namibien l'installation d'un centre d'information à Windhoek au début de l'année 1991.

10. Le Département accorde également une grande importance à l'information sur les activités de l'ONU dans le domaine de la décolonisation, en particulier dans le cadre de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme. Maintenant que la Namibie est indépendante, le Département a l'intention de rebaptiser la Section des programmes relatifs à l'apartheid, à la Namibie et à la Palestine, "Section des programmes relatifs à apartheid, à la décolonisation et à la Palestine". En ce qui concerne la campagne contre le système d'apartheid, le Département continue à collaborer étroitement avec le Centre contre l'apartheid. Cette collaboration a couvert une large gamme d'activités parmi lesquelles la préparation et la promotion de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et la visite historique effectuée au Siège de l'ONU le 22 juin 1990 par M. Nelson Mandela, dirigeant de l'African National Congress. Le Département a organisé une grande exposition photographique itinérante sur l'apartheid qui a été vue à New York, à Londres, à Madrid et à Francfort. Il continue à produire et à distribuer des programmes radio contre l'apartheid.

11. Sur la question de Palestine, le Département a poursuivi énergiquement ses activités au nombre desquelles figurent des publications, un manuel d'enseignement accompagné d'une vidéocassette pour les établissements secondaires, une mission d'information à l'intention de journalistes spécialistes du Moyen-Orient et 12 rencontres régionales et nationales de journalistes en Europe, en Asie et en Amérique latine.

12. Le Département continue de centrer ses travaux sur la crise économique en Afrique. Son bulletin trimestriel, Africa Relance a 30 000 lecteurs. Le Département a publié des notes d'information sur la situation des pays les moins avancés du continent et fait connaître la Charte africaine de la participation populaire au développement. Avant la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, le Département a organisé, avec le concours du PNUD, le voyage dans deux pays d'Afrique de journalistes occidentaux et africains.

13. Le Département a étroitement collaboré avec la CNUCED pour définir comment assurer l'écho de cette même conférence lorsqu'elle s'est tenue à Paris. Le dossier de presse établi en parallèle avec le rapport du Secrétaire général sur la crise de la dette a eu un tel succès qu'il a été ensuite réimprimé sous forme d'une petite brochure intitulée : La dette, crise pour le développement. Le Département a également publié sous le titre : L'économie mondiale : un défi pour la coopération internationale, une version entièrement révisée d'un opuscule consacré aux grandes questions économiques dans le monde.

(Mme Seigny)

14. A la suite du consensus qui s'est établi cette année au Comité de l'information, le Département planifie et financera avec l'Unesco un séminaire qui se tiendra en Namibie en 1991 sur la possibilité d'instituer en Afrique une presse indépendante placée sous le signe du pluralisme. Au cours de l'année qui vient de s'écouler, plusieurs manifestations importantes ont été organisées à l'ONU et chaque fois le Département a prêté son concours aux services et organismes intéressés. En septembre, le Département a épaulé l'UNICEF à l'occasion du Sommet mondial pour les enfants qu'il a contribué à mettre sur pied et à faire connaître au public. Avant cela, s'était tenue la Conférence annuelle des organisations non gouvernementales qui avait rassemblé 1 100 personnes venues de 60 pays ce qui, dans les annales de l'ONU, ne s'était encore jamais vu pour une réunion d'ONG.

15. Le Département a par ailleurs participé aux préparatifs intensifs de la cérémonie au cours de laquelle l'UNIFEM a honoré quatre femmes qui occupent ou ont assuré la fonction de chef d'Etat ou de gouvernement. Le Département a également préparé des reportages, des brochures, des posters et des dossiers de presse consacrés au développement, ainsi qu'un documentaire vidéo sur les femmes et l'alphabétisation.

16. C'est en premier lieu au Département qu'a été confié le soin de coordonner les activités de la Campagne mondiale d'information sur les droits de l'homme; il a donc employé tous les moyens à sa disposition : radio, télévision, films, publications et périodiques pour sensibiliser l'opinion publique à la question des droits de l'homme et lui faire mieux connaître l'action de l'ONU dans ce domaine. De même, le Département a réimprimé cette année une bonne vingtaine de publications sur les droits de l'homme, en a publié de nouvelles et est en train de réaliser un documentaire sur le rôle de l'ONU dans ce domaine.

17. Dans le monde entier, des stations de radio diffusent les programmes du Département; ceux-ci, réalisés à New York, comportent des bulletins d'information et des magazines sur l'actualité. Le Département continue d'établir en 22 langues des magazines d'information hebdomadaires qu'il met à la disposition de divers services de radiodiffusion, entre autres nationaux, partout dans le monde pour qu'ils les diffusent eux-mêmes.

18. L'oratrice mentionne les difficultés qu'a connues le Département pour poursuivre certaines de ses publications et notamment la publication de Forum du développement. Cette publication interinstitutions, la seule dans tout le système des Nations Unies qui soit consacrée aux questions de développement, a été financée depuis des années grâce à des contributions volontaires et court maintenant le risque de disparaître.

19. Les 67 centres et services d'information des Nations Unies font tout leur possible pour intensifier les échanges directs et systématiques avec les organisations non gouvernementales, les établissements d'enseignement et les médias locaux. Etant donné la nécessité de resserrer les relations entre les centres d'information et le Département à New York, une réunion des directeurs des centres situés dans les pays arabes a été organisée en mars 1990 pour faire le point de la

/...

(Mme Seigny)

fonction et de l'action de ces centres et renforcer leur coopération avec les autres bureaux de l'ONU afin qu'ils puissent mieux travailler à faire comprendre l'action de l'Organisation face aux grandes questions qui se posent dans le monde et aux problèmes de leur région. En mai 1990, s'est tenue une réunion des directeurs des centres de la région Asie et Pacifique qui a coïncidé avec le lancement à Manille d'une campagne destinée à faire connaître à l'opinion la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. Les centres d'information de la région ont coopéré avec l'UNICEF et le Centre des Nations Unies pour les droits de l'homme à l'occasion de ce lancement, dont le compte rendu a été diffusé par satellite dans toute la région.

20. Dans la limite des ressources disponibles, les centres d'information doivent trouver un équilibre entre leurs trois fonctions : représenter officiellement l'ONU, faire connaître les matériaux d'information publiés par l'Organisation et rendre compte de ses activités et, enfin, collaborer avec les autres organismes et programmes des Nations Unies, en particulier en matière de développement économique et social. A ce sujet, le Département a pu resserrer ses relations avec les autres organismes, en particulier avec le PNUD.

21. Plusieurs Etats Membres souhaiteraient voir s'ouvrir un centre d'information dans leur capitale, ce qui se fera si l'Assemblée générale approuve cette idée et si le financement nécessaire est trouvé. A ce sujet, il faut insister encore une fois sur la nécessité de pourvoir les centres d'information des fonds dont ils ont besoin pour fonctionner et souligner que plusieurs gouvernements contribuent effectivement au financement des centres établis dans leur capitale. Il est nécessaire que tous les pays honorent leurs engagements et que ceux qui ne participent pas au financement des centres établis dans leurs pays envisagent sérieusement de le faire.

22. Etant donné que le marché de l'information est hautement compétitif, il est absolument indispensable pour faire connaître les activités de l'Organisation, de distribuer efficacement et rapidement les matériels produits par le Département, le plus souvent en six langues. Pour ce faire, le Département doit recourir de plus en plus à de coûteux services de messagerie. En utilisant divers moyens de diffusion, le Département a entrepris de mieux faire connaître les visites guidées de l'ONU, a tourné davantage son action vers la ville de New York et, récemment, a pu faire passer aux heures de grande écoute sur les chaînes de télévision 5, 11 et TBS une annonce sur l'Organisation.

23. Le Département utilise maintenant davantage l'informatique et autres technologies afin de mieux travailler, mieux diffuser sa production et mieux se relier aux centres d'information. Il a renforcé sa structure informatique pour permettre à tous les fonctionnaires d'être reliés entre eux et aux ordinateurs centraux. Il y a aujourd'hui un ordinateur pour deux personnes, et des installations de télécopie pleinement opérationnelles sont en place dans 59 centres et services d'information (A/45/533, par. 94), 22 de ceux-ci étant reliés au Siège par un système de courrier électronique.

(Mme Seigny)

24. Bien que le Département ait dû procéder ces trois dernières années à une réduction de 15 % de ses effectifs, le volume des publications a triplé et la production des programmes radios et télévisés a augmenté de 20 %. Cependant, il convient de signaler que le Département a désormais atteint un plafond, qu'il lui sera impossible d'entreprendre davantage avec les ressources dont il dispose et encore moins de répondre aux besoins futurs. Le Département devrait disposer d'une plus grande marge de manoeuvre pour mobiliser l'appui de groupes extérieurs qui sont tout prêts à coopérer, dans le respect des principes de la Charte des Nations Unies, et pour la gestion de ses budgets.

25. Il est crucial que la communauté internationale se rende compte que, sans un programme de communication efficace, il ne peut y avoir d'appui solide du public en faveur du multilatéralisme. D'autre part, le développement des médias est un élément essentiel et intégral du développement et il ne peut y avoir de développement sans le développement des médias. Pour être en mesure d'atteindre le public, il faut une coopération de tous les médias d'information, non seulement pour promouvoir l'intérêt en faveur du multilatéralisme mais également pour encourager le développement. Le Département a le devoir de promouvoir la compréhension de l'ONU et de son rôle, en particulier auprès de la jeune génération.

26. M. FASEHUN (Président du Comité de l'information) présente le rapport du Comité de l'information (A/45/21). Il rappelle que la douzième session du Comité a eu lieu au Siège du 5 avril au 2 mai 1990 et que si elle s'est prolongée après le 20 avril - date de clôture des travaux initialement prévue - jusqu'au 2 mai, c'est parce que les négociations ont été difficiles et que les délégations étaient convaincues que leurs efforts finiraient par aboutir.

27. Le débat constructif qu'ont suscité l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et les travaux du système des Nations Unies dans ce domaine témoigne bien de la détermination de toutes les délégations de surmonter les divergences qui existent sur ces questions fondamentales depuis longtemps. Il démontre aussi que les principes et les objectifs fondamentaux des l'information et de la communication aux niveaux national et international - à savoir, liberté d'information et réduction, par la coopération internationale, des disparités existant entre les systèmes d'information et les infrastructures de communication du monde développé et ceux du monde en développement - sont largement reconnus.

28. Lors des délibérations du Comité, il est apparu que le soutien apporté à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information ne se fondait pas sur une opposition au principe de la liberté de l'information, mais bien sur le fait que l'écart entre les systèmes d'information du monde développé et ceux du monde en développement était incompatible avec ce principe fondamental (par. 26). C'est cet esprit qui a permis à la vingt-cinquième Conférence générale de l'Unesco de déboucher sur des résultats satisfaisants et d'adopter à l'unanimité une nouvelle stratégie de la "communication au service de l'humanité" (par. 19). Les progrès de la Conférence et ceux de l'Assemblée générale à sa quarante-quatrième session ont ouvert au Comité de l'information la voie vers un consensus.

(M. Fasehun)

29. L'intervenant présente le projet de résolution I, intitulé "L'information au service de l'humanité" (voir A/45/21, p. 17), et le projet de résolution II, intitulé "La politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information" (voir ibid., p. 18). Le texte des deux projets a été adopté par consensus, ce qui a mis fin à l'impasse dans laquelle se trouvaient, depuis des années, les délibérations du Comité de l'information et de la Commission politique spéciale sur ces questions fondamentales.

30. Le projet de résolution I est une combinaison judicieuse des principaux éléments de la section I de la résolution 44/50 de l'Assemblée générale relative à "l'information au service de l'humanité" et de la résolution 25/C/104 de la Conférence générale de l'Unesco relative à la "communication au service de l'humanité". Il souligne l'importance de la coopération internationale pour accroître la capacité de communication dans les pays en développement; il souligne également l'importance du respect tant de la liberté d'information et de la pluralité des sources que de la propriété des moyens de communication.

31. Le projet de résolution II a trait aux principes directeurs des travaux du Département de l'information et aux tâches concrètes qui lui sont assignées en faisant ressortir à la fois la pluralité et l'unité des critères retenus. Il fournit au Département un ensemble de directives claires et équilibrées qui devraient lui permettre d'aborder les questions fondamentales qui intéressent les Etats Membres.

32. Comme indiqué au paragraphe 75 du rapport, les deux projets ont été adoptés au consensus par le Comité de l'information, étant entendu qu'il appartenait à la Commission politique spéciale de parvenir à un accord sur les alinéas qui pourraient être ajoutés au préambule des projets.

33. Le large consensus qui s'est fait sur un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et le principe de la liberté d'information est un fait marquant qui reflète l'extraordinaire esprit de l'époque que nous vivons. Il faut espérer que la Commission politique spéciale fera preuve du même esprit de coopération et confirmera un consensus qui s'est avéré très difficile à obtenir.

34. En ce qui concerne les projets de décision I et II, ils démontrent l'intérêt et l'importance que les Etats Membres accordent au Comité de l'information.

35. M. ISAKSSON (Directeur du Bureau de liaison de l'Unesco avec l'ONU) dit que, parmi les questions dont s'occupe l'ONU, il en est peu de plus importantes pour le bien-être de l'humanité que celle de la libre circulation de l'information et du droit de tous les peuples à s'exprimer librement et à communiquer entre eux. Conformément aux dispositions de sa Constitution, l'Unesco considère qu'il est de la plus haute importance de favoriser la libre circulation de l'information et d'augmenter la capacité de communication et d'information des Etats Membres, en particulier des pays en développement.

(M. Isaksson)

36. L'Unesco observe avec satisfaction que les controverses que ces questions ont soulevées en d'autres temps n'ont plus cours et que grâce aux travaux du Comité de l'information, un consensus sur les projets de résolution dont la Commission est saisie aujourd'hui a été obtenu au mois d'avril. Elle se réjouit également d'avoir contribué à l'établissement du consensus obtenu à New York. Lors de sa vingt-cinquième conférence générale, il y a près d'un an, l'Unesco a adopté une nouvelle stratégie pour le développement des communications qui fait partie de son plan à moyen terme (1990-1995). Les trois volets fondamentaux du programme de l'Unesco intitulé "La communication au service de l'humanité" (A/45/21, par. 19) ont pour objectif d'encourager la libre circulation de l'information au niveau international et national, de promouvoir une diffusion plus large et plus équilibrée de l'information sans faire obstacle à la liberté d'expression et de mettre en place tous les moyens voulus pour, d'une part, augmenter la capacité de communication des pays en développement et permettre à ces derniers de prendre une part plus active au processus de communication - y compris le renforcement du programme international pour le développement de la communication - et d'autre part, encourager la connaissance et la compréhension mutuelles des peuples.

37. Cette nouvelle stratégie est un plaidoyer sans équivoque en faveur de la liberté de la presse; sa mise en application exige que l'Unesco s'efforce d'utiliser des moyens de communication libres, indépendants et diversifiés dans les secteurs public et privé, que l'Organisation et ses Etats Membres facilitent le travail des journalistes, que le public, le secteur privé et d'autres entités assurant la diffusion de l'information dans les pays en développement oeuvrent dans des conditions qui leur permettent de consolider leur indépendance et de disposer des ressources financières nécessaires à cette fin.

38. Ce nouveau programme de communication a déjà donné quelques fruits. Ainsi, l'Unesco a organisé, en février à son siège, une réunion à laquelle ont assisté des journalistes, des responsables de nouvelles publications indépendantes des pays d'Europe de l'Est et d'Union soviétique et leurs homologues de publications d'Europe occidentale, des Etats-Unis et du Canada. Cette réunion, qui avait été convoquée à la demande de plusieurs grands organismes de diffusion a été l'occasion d'établir des contacts bilatéraux entre les agences de presse de l'Est et de l'Ouest ou de renforcer ceux qui existent, d'annoncer de nouveaux programmes de formation et de bourses et la mise en oeuvre de mesures destinées à permettre aux nouveaux moyens de communication des pays d'Europe de l'Est de se développer dans le cadre d'un marché libre.

39. Pour faciliter et garantir l'aide envisagée, l'Unesco cherche à coordonner les moyens qui seront mis en oeuvre. Comme cette coordination entraînera probablement la création d'une base de données centrale à laquelle il serait souhaitable d'avoir accès par l'intermédiaire des réseaux internationaux de télécommunications, l'Unesco a déjà pris contact avec certains organismes spécialisés pour étudier cette possibilité.

(M. Isaksson)

40. Mais peut-être le résultat le plus important de cette réunion a-t-il été la création, à Varsovie, à la suite de la proposition de l'Association des journalistes polonais, d'un centre de communication pour les pays d'Europe centrale et orientale. Ce centre offrira des services dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'informatique et disposera d'une bibliothèque. Le Directeur général de l'Unesco a débloqué immédiatement les 20 000 dollars nécessaires à sa mise en route; la Fédération internationale des journalistes a versé 10 000 dollars et d'autres contributions ont été versées, notamment par le Comité mondial de la presse libre et le Département d'Etat des Etats-Unis.

41. Par ailleurs, l'Unesco prépare un séminaire sur les moyens de communication des pays d'Afrique qui se tiendra à Windhoek (Namibie) au début de 1991. Elle a déjà reçu une annonce de contribution de 50 000 dollars destinée à couvrir les coûts du séminaire auquel doivent assister de 60 à 80 journalistes, directeurs et éditeurs africains qui analyseront, avec leurs homologues des pays du Nord, la meilleure façon de renforcer leurs organismes de diffusion. De même se tiendra en janvier, au siège de l'Unesco, une autre réunion qui traitera des problèmes propres aux moyens de communication des pays africains francophones.

42. La nouvelle stratégie en matière de communications a entraîné des changements dans le Programme international pour le développement de la communication qui, pour la première fois, permettra aux entreprises privées de diffusion des pays en développement de lui demander assistance directement. Lors de sa onzième réunion, le Programme s'est prononcé en faveur du financement de 31 projets de communication, dans les pays en développement, dont le coût s'élève à 1,8 million de dollars. Lors de sa douzième réunion, le Conseil intergouvernemental du Programme international pour le développement de la communication examinera 49 projets de communication, dont deux projets interrégionaux, 13 projets régionaux et 34 projets nationaux. Depuis sa création en 1982, le Programme a accordé une aide financière de près de 28 millions de dollars à plus de 370 projets de communication dans les pays en développement. Etant donné que ce financement est loin d'être suffisant et que le nombre des projets à financer dépasse les possibilités financières de l'Unesco, M. Isaksson réitère l'appel du Directeur général de l'Unesco et du Président du Programme et demande aux pays qui peuvent le faire de verser des contributions importantes au Programme.

43. M. TRAXLER (Italie), au nom des Etats membres de la Communauté européenne, fait observer que, ces dernières années, la liberté, y compris la liberté d'opinion, s'est affirmée dans le monde entier et rappelle qu'aux termes de l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, cette liberté est un droit et qu'en 1946, l'Assemblée générale l'a déclarée "la pierre de touche de toutes les libertés à la défense desquelles se consacrent les Nations Unies" (résolution 59 I de l'Assemblée générale). Il s'agit en outre d'un droit fondamental, sur lequel repose toute société démocratique et qui ne peut donc en aucune manière être limité. Consciente de ce principe et sachant que seule la liberté d'action et la libre diffusion de l'information donnent un sens à la liberté de l'information, la Communauté européenne estime qu'il est de son devoir

(M. Traxler, Italie)

de dénoncer les violations à la liberté de la presse partout où elles se manifestent. Elle déplore en particulier le nombre toujours croissant de journalistes qui, ces dernières années, ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions.

44. Les Douze se déclarent pleinement satisfaits du consensus atteint lors de la dernière session du Comité de l'information, car il marque un nouveau progrès dans l'application de la résolution intitulée "La communication au service de l'humanité" adoptée en 1989 par l'Unesco, et aucun effort ne sera épargné pour l'élargir.

45. En outre, pleinement consciente des disparités qui existent actuellement entre pays en développement et pays développés eu égard à la diffusion et à la communication de l'information et des courants d'opinion, la Communauté européenne est disposée à aider les pays en développement à élaborer des politiques appropriées en matière d'information et de communication et à participer davantage au processus de communication, notamment par le renforcement de l'infrastructure et des techniques d'information. La Communauté européenne se félicite de la décision récemment prise par le Conseil exécutif de l'Unesco d'inclure la libre diffusion de l'information et la promotion d'une diffusion plus large et plus équilibrée de l'information aux niveaux national et international dans ses programmes et priorités de 1992 et 1993, et de sa décision de renforcer la capacité de communication des pays en développement ainsi que le programme international pour le développement de la communication. La Communauté attache une grande importance aux travaux du Département de l'information et fera tout son possible pour aider ce département dans l'accomplissement de ses tâches. Elle réaffirme son appui aux efforts que poursuit le Secrétaire général pour transformer le Département en un instrument plus efficace de diffusion de l'information sur l'Organisation des Nations Unies et rend hommage également aux efforts déployés au cours de l'année écoulée par la Secrétaire générale adjointe à l'information. Enfin, la Communauté estime que le moment est venu pour l'Assemblée générale de confirmer le consensus obtenu au sein du Comité de l'information et de n'épargner aucun effort pour mieux faire comprendre le rôle de l'information dans un monde interdépendant et la nécessité de définir avec plus de précision le mandat dont le Département de l'information est investi, de manière à ce qu'il puisse s'acquitter plus efficacement de sa tâche.

46. M. RAFIRASME (République islamique d'Iran) déclare que la libre circulation d'informations exactes et objectives est un élément fondamental des relations internationales et du développement national. Toutefois le déséquilibre qui existe entre les pays développés et les pays en développement en matière d'information et de communication permet aux pays qui détiennent le monopole de la technologie, de promouvoir leur point de vue de manière unilatérale. Ainsi que le dénonce la Déclaration finale de la troisième Conférence des Ministres de l'information des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane du 24 au 29 septembre 1990, le système actuel favorise pour certains pays l'utilisation de moyens de communication dont le but est de porter atteinte aux valeurs morales, religieuses et à l'identité

(M. Rafirasma, Rép. islamique d'Iran)

culturelle des autres pays. On peut faire observer à ce propos que quatre agences de presse occidentales diffusent quotidiennement 32 millions de mots alors que le pool des agences de presse des pays non alignés, constituées de 90 organes n'en diffusent que 80 000.

47. De même qu'ils ont lutté pour obtenir leurs libertés économiques et politiques les pays en développement doivent multiplier leurs efforts pour se doter des infrastructures techniques nécessaires à la liberté de l'information. Il convient par conséquent de poursuivre et décupler les efforts de coopération régionale et interrégionale non seulement par des déclarations, mais aussi et surtout par l'application de mesures concrètes et pratiques. Le nouvel ordre mondial de l'information et de la communication se fonde sur le respect de la souveraineté des Etats et des traditions des peuples; il ne repose pas sur une quelconque opposition au principe de la libre circulation de l'information, mais sur le fait que la situation actuelle est incompatible avec ce principe fondamental.

48. Consciente de la nécessité de faire évoluer le système actuel, la délégation iranienne est disposée à oeuvrer pour utiliser l'énorme potentiel de l'information au service de la paix et de la compréhension mutuelle. A ce propos, elle se déclare satisfaite du consensus obtenu lors des travaux de la session du Comité de l'information. Par ailleurs l'attachement de l'Iran à la liberté d'expression se traduit dans les efforts réalisés par ce pays depuis le triomphe de la révolution islamique. Il convient de rappeler que le nombre des périodiques s'élève aujourd'hui à 253 ce qui signifie un accroissement de 150 % par rapport à 1987. Le perfectionnement des infrastructures techniques des médias se poursuit d'une manière satisfaisante. De plus le plan quinquennal pour la reconstruction et le développement du pays, démarré en 1989 prévoit de réduire le nombre des illettrés âgés de 6 à 35 ans et d'en ramener le taux à 0,6 % d'ici à 1993.

49. Le renforcement récent de l'autorité de l'organisation exige que le Département de l'information accroisse ses efforts visant à promouvoir les activités et objectifs du système des Nations Unies, particulièrement dans les pays en développement. La délégation iranienne est d'avis qu'il faut accorder une importance accrue aux questions d'intérêt mondial telles que la Palestine, l'apartheid, le sionisme, la promotion du rôle des femmes et la lutte contre l'abus des drogues. Elle espère que le Département de l'information prendra d'autres mesures de coopération comme celles qui sont mentionnées dans le document A/45/533 et veillera avec une attention accrue à assurer une répartition géographique équitable de son personnel. Enfin, la délégation iranienne accueille favorablement la décision du Secrétaire général concernant le renforcement des centres d'information des Nations Unies et souligne l'urgence de réactiver le centre de Téhéran.

50. Mme QUEDRAGO (Burkina Faso) note qu'à la suite des différents changements survenus dans le monde, notamment le rapprochement des deux grandes puissances, le Comité de l'information a pu enfin, lors de sa dernière session, adopter une résolution concernant la politique et l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information ainsi que le projet de résolution tant attendu sur

(Mme Ouedraogo, Burkina Faso)

l'information au service de l'humanité. Ce dernier n'est pas satisfaisant mais il est le premier fruit de plusieurs années de négociations et il faut espérer qu'il pourra être amélioré dans l'avenir.

51. La délégation du Burkina Faso estime que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication fondée sur la liberté de la presse et de la liberté d'expression en vue de diffuser une information riche, variée, exempte de toute manipulation et destinée à la connaissance et à la compréhension, est une nécessité pour le développement des peuples. Malheureusement, l'information est de plus en plus déformée ou arrangée selon l'agence de presse ou le journal qui la diffuse ou selon qu'elle porte sur le Nord ou le Sud. L'information sur le Sud est rarement objective et est façonnée comme pour ternir davantage son image.

52. La délégation du Burkina Faso rend hommage, malgré certaines lacunes, aux travaux du Département de l'information, notamment aux efforts déployés dans le cadre de son programme d'information relatif à l'accession de la Namibie à l'indépendance. Le Burkina Faso est conscient des difficultés financières du Département et l'encourage à poursuivre ses efforts pour les surmonter.

53. Les centres d'information des Nations Unies sont d'excellents moyens pour informer les populations sur des activités de l'Organisation. Il faut par conséquent qu'ils soient dotés des matériels nécessaires pour accroître leur rendement surtout dans les pays en développement où ils devraient pouvoir toucher les milieux ruraux, avides d'informations sur le monde extérieur. On pourrait organiser des tournées dans les villages, y projeter des films sur les activités de l'ONU et organiser des séminaires et des exposés à l'intention des habitants des campagnes. L'intervenante suggère que le Département de l'information, en collaboration avec la Division de l'espace extra-atmosphérique, publie des informations sur les activités de l'Organisation dans ce domaine, en relation avec la préparation de l'Année internationale de l'espace, les pays en développement ayant grand besoin d'être informés sur les activités spatiales. Le Burkina Faso souhaiterait voir paraître, parallèlement aux publications de l'UNICEF, des informations annuelles sur les applications de la Déclaration et du Plan d'action du Sommet mondial pour les enfants, adoptés par l'Assemblée générale.

54. Il est nécessaire de promouvoir la coopération régionale et internationale entre les Etats et entre les institutions dans le domaine de l'information afin d'améliorer l'efficacité des services et de réduire le fossé qui existe entre les différents systèmes. En mars, les pays membres de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont tenu, à Ouagadougou, la première Conférence des ministres de l'information dont l'un des principaux objectifs était de trouver les moyens d'assurer la circulation de l'information entre les Etats membres de l'Organisation. Jusque-là les activités de la Communauté étaient couvertes par d'autres médias qui ont une vue différente de l'information africaine sans rapport avec les préoccupations fondamentales des populations et les objectifs de l'Organisation. Une commission technique de l'information sera créée au niveau de la CEDEAO.

(Mme Ouedraogo, Burkina Faso)

55. La radiodiffusion burkinabè a fêté son trentième anniversaire mais la radio nationale ne peut consacrer suffisamment d'émissions aux programmes qui intéressent les masses populaires en majorité paysannes. L'Association des journalistes burkinabè a organisé un séminaire où ont été recensées les difficultés rencontrées par les journalistes dans l'exercice de leurs fonctions et élaboré une charte sur leurs droits et devoirs réaffirmant l'indépendance politique du journaliste face au pouvoir de l'Etat. La quasi-inexistence de moyens matériels de travail est le principal handicap des journalistes burkinabè. Le nouveau code de l'information du Burkina Faso reconnaît les libertés publiques en la matière ainsi que les droits et devoirs des citoyens.

56. La délégation du Burkina Faso soutient fermement le Programme international pour le développement de la communication institué par l'Unesco et réaffirme que l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ne peut exister que par le renforcement de la collaboration entre les Etats, l'application des stratégies de l'Unesco et le respect des recommandations suggérées par le Comité de l'information.

57. L'intervenante souhaite que l'Assemblée générale adopte par consensus les projets de résolution soumis par le Comité de l'information.

La séance est levée à 12 h 5.